



**D** Répondez aux questions 5, 6 et 7 si vous êtes né à l'étranger.

5. Le gouvernement du Canada a-t-il révoqué (enlevé) votre citoyenneté canadienne?

Oui  Non

Si vous avez répondu « oui », inscrivez la date de révocation : \_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

6. Est-ce que **tous** les énoncés suivants sont vrais?

Oui  Non

- Vous êtes né à l'étranger d'un parent canadien entre le 1<sup>er</sup> janvier 1947 et le 14 février 1977;
- Votre preuve documentaire de citoyenneté a été délivrée avant le 15 février 1977;
- Vous avez eu 24 ans avant le 15 février 1977 et vous habitez à l'étranger le jour de votre 24<sup>e</sup> anniversaire;
- Vous n'avez pas obtenu la citoyenneté par naturalisation (on ne vous a pas attribué la citoyenneté canadienne après immigration au Canada);
- Vos parents (père et mère) sont nés à l'étranger;
- Au moins un de vos parents (père ou mère) est né d'un parent canadien;
- Aucun de vos parents (père ou mère) n'a obtenu la citoyenneté par naturalisation avant votre naissance (on n'a pas attribué la citoyenneté canadienne à l'un ou l'autre de vos parents après immigration au Canada avant votre naissance).

7. Est-ce que **tous** les énoncés suivants sont vrais?

Oui  Non

- Vous êtes né à l'étranger d'un parent canadien entre le 15 février 1977 et le 16 avril 1981;
- Votre certificat de citoyenneté a été délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007;
- Vous ne possédez pas de certificat de conservation délivré le 15 février 1977 ou après cette date;
- Vous n'avez pas obtenu la citoyenneté par naturalisation (on ne vous a pas attribué la citoyenneté canadienne après immigration au Canada);
- Vos parents (père et mère) sont nés à l'étranger;
- Au moins un de vos parents (père ou mère) est né d'un parent canadien et sa naissance n'a pas été enregistrée auprès des autorités de la citoyenneté avant le 15 février 1977;
- Aucun de vos parents (père ou mère) n'a obtenu la citoyenneté par naturalisation avant votre naissance (on n'a pas attribué la citoyenneté canadienne à l'un ou l'autre de vos parents après immigration au Canada avant votre naissance).

**E** Je certifie que l'information fournie dans le présent formulaire est, à ma connaissance, authentique et exacte. Je certifie également n'avoir fait aucune fausse déclaration ou déclaration mensongère à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) relative-ment à ma citoyenneté. Je m'engage à aviser la SAAQ advenant tout changement à ma citoyenneté pendant la durée de validité de mon permis Plus.

Signature (en présence d'un préposé de la SAAQ) \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

Le questionnaire rempli et votre preuve documentaire de citoyenneté servent à appuyer votre affirmation selon laquelle vous êtes citoyen canadien au moment où vous demandez le permis Plus.

**Après avoir rempli le questionnaire, consultez les directives ci-jointes afin de connaître les documents acceptés. Vous ne devez présenter qu'un seul document (original) de citoyenneté lorsque vous ferez votre demande de permis Plus.**

<sup>1</sup> **Certificat de citoyenneté** : délivré aux nouveaux Canadiens au moment de l'attribution de la citoyenneté (naturalisation), aux Canadiens nés à l'étranger d'un parent canadien et à tout Canadien qui en fait la demande (y compris les personnes nées au Canada).

<sup>2</sup> **Certificat de rétention de citoyenneté canadienne** : délivré aux personnes nées à l'étranger d'un parent canadien et qui ont conservé leur citoyenneté.

<sup>3</sup> **Certificat de naturalisation** : délivré aux personnes ayant été naturalisées après avoir immigré au Canada.

<sup>4</sup> **Certificat d'inscription (d'enregistrement) d'une naissance à l'étranger** : délivré aux personnes nées à l'étranger d'un parent canadien.

Une personne qui a obtenu la citoyenneté ou un citoyen naturalisé est une personne qui n'est pas citoyen de naissance d'un pays et qui prend les mesures nécessaires pour obtenir officiellement la citoyenneté du pays en question.

## IMPORTANT – PREUVES DOCUMENTAIRES DE CITOYENNETÉ ACCEPTÉES

### Directives à suivre selon vos réponses au Questionnaire sur la citoyenneté relatif au programme de permis de conduire Plus :

 Si vous avez répondu « non » à toutes les questions de la partie **D** qui s'appliquent à votre situation :

vous pouvez prendre votre rendez-vous à la SAAQ pour demander votre permis Plus. Vous devrez apporter la preuve de citoyenneté que vous avez indiquée sur le questionnaire :

- certificat de naissance provincial ou territorial,
- certificat de citoyenneté canadienne,
- certificat de rétention de citoyenneté canadienne,
- certificat de naturalisation,
- certificat d'inscription (d'enregistrement) d'une naissance à l'étranger.

 Si vous avez répondu « oui » à l'une ou plusieurs des questions de la partie **D**, veuillez lire les instructions suivantes :

■ Si vous avez répondu « oui » à l'une ou plusieurs des **questions 1, 3, 4, ou 5**, vous devez avoir une des preuves de citoyenneté suivantes, délivrée **après** la date de l'événement le plus récent que vous avez inscrite à l'une de ces 4 questions :

- certificat de citoyenneté canadienne,
- certificat de rétention de citoyenneté canadienne,
- certificat de naturalisation,
- certificat d'inscription (d'enregistrement) d'une naissance à l'étranger.

Par exemple, si vous avez indiqué être devenu citoyen naturalisé d'un **autre pays** en 1945, vous devez présenter un document de la liste ci-dessus délivré **après** 1945.

Si vous n'avez pas le document requis, vous devez vous procurer un nouveau certificat de citoyenneté auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) avant de prendre votre rendez-vous à la SAAQ.

■ Si vous avez répondu « oui » à la **question 2**, vous devez posséder un certificat de citoyenneté canadienne avant de prendre votre rendez-vous à la SAAQ.

Si vous ne l'avez pas, vous devez vous procurer un nouveau certificat de citoyenneté auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) avant de prendre votre rendez-vous à la SAAQ.

■ Si vous avez répondu « oui » à la **question 6 (tous les énoncés sont vrais)**, vous devez avoir un des documents suivants :

- certificat de citoyenneté canadienne délivré après votre 24<sup>e</sup> anniversaire de naissance,
- certificat de citoyenneté canadienne délivré après le 14 février 1977,
- certificat de rétention de citoyenneté canadienne délivré entre le 1<sup>er</sup> janvier 1947 et le 14 février 1977.

Si vous n'en avez pas, vous devez vous procurer un nouveau certificat de citoyenneté auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) avant de prendre votre rendez-vous à la SAAQ.

■ Si vous avez répondu « oui » à la **question 7 (tous les énoncés sont vrais)**, vous devez posséder un certificat de citoyenneté canadienne délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou vous en procurer un auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) avant de prendre votre rendez-vous à la SAAQ.

Pour obtenir un nouveau certificat de citoyenneté, vous devez remplir une *Demande de certificat de citoyenneté* et payer les frais exigibles. Téléchargez et imprimez la trousse à partir du **site Web de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) au [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca), ou communiquez avec le Télécentre de CIC, au 1 888 242-2100**, pour recevoir la trousse par la poste. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la citoyenneté canadienne, veuillez consulter le site Web de CIC.